

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr

Facebook Thoury Ferrottes officiel



Distribution de masques



La miellerie du Pays de Montereau

En direct de la mairie	p. 2 - 20
Ça vous concerne	p. 21 - 29
Ça se passe ici	p. 30 - 33
Environnement	p. 34 - 36
Infos pratiques	p. 37
État civil	p. 37
Nos entreprises	p. 38 - 39
Agenda	p. 40

L'ÉDITO DU MAIRE /



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Je tiens à vous remercier pour votre confiance lors du vote du 15 mars et pour celle que vous faite à notre équipe toute entière.

Je serai le Maire de tous les villageois et j'assumerai toutes les responsabilités qu'exige cette fonction.

Je serai avec le soutien de toute l'équipe municipale au service de tous avec pour objectif : l'intérêt général.

De beaux projets restent à construire et nous allons travailler ensemble pour qu'ils aboutissent.

J'ai malheureusement quelques regrets :

Le regret que cette crise sanitaire toujours présente, nous contraigne à travailler différemment.

Le regret que vous n'ayez pu assister à notre premier conseil municipal pour partager ce moment de l'élection du Maire et des adjoints.

Malgré ce fichu virus, notre équipe travaillera pour le bien de tous.

Merci à toutes et à tous.

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL /

Yves Roy
Maire



José Tomas
1^e adjoint



**Djamila
Barrault-Amour**
2^e adjoint



Benoit Savary
3^e adjoint



Denis Chollet
4^e adjoint



Alain Barthoux



**Hélène
Decressat**



Joël Paupardin



Elise Gislard



**Jean-Claude
Montaillier**



Laétitia Pires



Johan Frémy



Alice Barthélemy



Pascal Martinez



Célia Buire

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

Le 24 mai 2020 à 10 heures 30 en la salle des fêtes de la chouette Effraie se sont réunis les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise le 19 mai 2020.

Étaient présents : Djamilia AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Secrétaire de séance : Djamilia AMOUR-BARRAULT

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

1. ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal : Monsieur Jean-Claude MONTAILLIER a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant la candidature de Monsieur Yves ROY ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	15	Quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	Zéro
Nombre de suffrages exprimés	15	Quinze
Majorité absolue	8	Huit

Monsieur Yves ROY a obtenu 15 (quinze) voix

Monsieur Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a pris la présidence de l'assemblée.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

3. 1- ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote ;

Considérant la candidature de Monsieur José TOMAS ;

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	15	Quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	Zéro
Nombre de suffrages exprimés	15	Quinze
Majorité absolue	8	Huit

Monsieur José TOMAS a obtenu 15 (quinze) voix.

Monsieur José TOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

3. 2 - ELECTION DU 2EME ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du deuxième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Considérant la candidature de Madame Djamilia AMOUR-BARRAULT ;

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	15	Quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	Zéro
Nombre de suffrages exprimés	15	Quinze
Majorité absolue	8	Huit

Madame Djamilia AMOUR-BARRAULT a obtenu 15 (quinze) voix.

Madame Djamilia AMOUR-BARRAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjoint au Maire.

3. 3 - ELECTION DU 3EME ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du troisième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Considérant la candidature de Monsieur Benoît SAVARY ;

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	15	Quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	Zéro
Nombre de suffrages exprimés	15	Quinze
Majorité absolue	8	Huit

Monsieur Benoît SAVARY a obtenu 15 (quinze) voix.

Monsieur Benoît SAVARY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

3. 4 - ELECTION DU 4EME ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du quatrième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Considérant la candidature de Monsieur Denis CHOLLET ;

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	15	Quinze
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	Zéro
Nombre de suffrages exprimés	15	Quinze
Majorité absolue	8	Huit

Monsieur Denis CHOLLET a obtenu 15 (quinze) voix.

Monsieur Denis CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire.

4. DETERMINATION DE L'ORDRE DU TABLEAU

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Suffrages
Maire	M.	ROY Yves	05/04/1969	248
Premier adjoint	M.	TOMAS José	25/05/1955	249
Deuxième adjoint	Mme	AMOUR Djamila	26/12/1966	254
Troisième adjoint	M.	SAVARY Benoît	25/07/1979	250
Quatrième adjoint	M.	CHOLLET Denis	25/12/1957	248
Conseillère municipale	Mme	GISLARD Elise	04/11/1979	251
Conseiller municipal	M.	MONTAILLIER Jean-Claude	09/09/1950	250

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Conseiller municipal	M.	BARTHOUX Alain	17/12/1964	250
Conseiller municipal	M.	PAUPARDIN Joël	09/10/1981	250
Conseillère municipale	Mme	DECRESSAT Hélène	14/07/1983	250
Conseiller municipal	M.	MARTINEZ Pascal	24/05/1967	249
Conseillère municipale	Mme	BUIRE Céilia	30/08/1985	248
Conseiller municipal	M.	FREMY Johan	04/07/1986	248
Conseillère municipale	Mme	PIRES Laëtitia	31/12/1986	246
Conseillère municipale	Mme	BARTHELEMY Alice	09/09/1978	244

5. DELEGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire,

Expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-22, permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° De fixer les rémunérations, de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sur l'ensemble de la commune ;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. *Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre ;
- 17° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;

20° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme sur l'ensemble de la commune ;

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

6. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS**A) SYNDICAT DES ECOLES DU BOCAGE (R.P.I. DORMELLES – FLAGY – THOURY-FERROTTES)**

Monsieur le Maire,

Expose au conseil municipal que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat des Ecoles du Bocage, il convient donc, de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Monsieur Yves ROY et Madame Alice BARTHELEMY comme délégués titulaires et Messieurs Joël PAUPARDIN et Benoît SAVARY comme délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Yves ROY	15	Quinze
Alice BARTHELEMY	15	Quinze

Monsieur Yves ROY et Madame Alice BARTHELEMY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Joël PAUPARDIN	15	Quinze
Benoît SAVARY	15	Quinze

Messieurs Joël PAUPARDIN et Benoît SAVARY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

B) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM)

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au S.I.V.O.M. et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Monsieur Pascal MARTINEZ et Madame Djamila AMOUR-BARRAULT, délégués titulaires et Madame Alice BARTHELEMY et Monsieur Denis CHOLLET délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Pascal MARTINEZ	15	Quinze
Djamila AMOUR- BARRAULT	15	Quinze

Monsieur Pascal MARTINEZ et Madame Djamila AMOUR-BARRAULT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Alice BARTHELEMY	15	Quinze
Denis CHOLLET	15	Quinze

Madame Alice BARTHELEMY et Monsieur Denis CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

C) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au S.D.E.S.M. et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET, délégués titulaires et Monsieur Yves ROY, délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
José TOMAS	15	Quinze
Denis CHOLLET	15	Quinze

Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Yves ROY	15	Quinze

Monsieur Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

**D) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MONTEREAU POUR LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES (SIRMOTOM)**

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au S.I.R.M.O.T.O.M. et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs Denis CHOLLET et Yves ROY, délégués titulaires et Monsieur Johan FREMY et Madame Elise GISLARD, délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Denis CHOLLET	15	Quinze
Yves ROY	15	Quinze

Messieurs Denis CHOLLET et Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Johan FREMY	15	Quinze
Elise GISLARD	15	Quinze

Monsieur Johan FREMY et Madame Elise GISLARD ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

E) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VALLEE DE L'ORVANNE

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs José TOMAS, Benoît SAVARY et de Madame Alice BARTHELEMY, délégués titulaires et Messieurs Jean-Claude MONTAILLIER et Joël PAUPARDIN, délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
José TOMAS	15	Quinze
Benoît SAVARY	15	Quinze
Alice BARTHELEMY	15	Quinze

Messieurs José TOMAS, Benoît SAVARY et Madame Alice BARTHELEMY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Jean-Claude MONTAILLIER	15	Quinze
Joël PAUPARDIN	15	Quinze

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Messieurs Jean-Claude MONTAILLIER et Joël PAUPARDIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

F) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE MONTEREAU ET SES ENVIRONS (SITCOME)

Monsieur le Maire

Expose au conseil que la Commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au SITCOM et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Madame Djamila AMOUR-BARRAULT et Monsieur Pascal MARTINEZ, délégués titulaires et Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET, délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Djamila AMOUR-BARRAULT	15	Quinze
Pascal MARTINEZ	15	Quinze

Madame Djamila AMOUR-BARRAULT et Monsieur Pascal MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
José TOMAS	15	Quinze
Denis CHOLLET	15	Quinze

Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

G) SYNDICAT MIXTE PREVERT

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la Commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat Mixte Prévert et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs Yves ROY et Joël PAUPARDIN, délégués titulaires et Mesdames Djamila AMOUR-BARRAULT et Alice BARTHELEMY, déléguées suppléantes ;

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Yves ROY	15	Quinze
Joël PAUPARDIN	15	Quinze

Messieurs Yves ROY et Joël PAUPARDIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Djamila AMOUR-BARRAULT	15	Quinze
Alice BARTHELEMY	15	Quinze

Mesdames Djamila AMOUR-BARRAULT et Alice BARTHELEMY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées suppléantes.

H) SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE LA REGION DE NEMOURS

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la Commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat Mixte pour la Construction et le Fonctionnement des Collèges de la Région de Nemours et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET, délégués titulaires et Madame Laëtitia PIRES et Monsieur Yves ROY, délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

José TOMAS	15	Quinze
Denis CHOLLET	15	Quinze

Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Laëtitia PIRES	15	Quinze
Yves ROY	15	Quinze

Madame Laëtitia PIRES et Monsieur Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

I) SYNDICAT MIXTE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES DE LA REGION DE NEMOURS

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la Commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET, délégués titulaires et Madame Laëtitia PIRES et Monsieur Yves ROY, délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
José TOMAS	15	Quinze
Denis CHOLLET	15	Quinze

Messieurs José TOMAS et Denis CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Laëtitia PIRES	15	Quinze
Yves ROY	15	Quinze

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Madame Laëtitia PIRES et Monsieur Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

J) SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SEINE ET LOING (SMEP)

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que la Commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au S.M.E.P. et qu'il convient donc, conformément à la législation en vigueur d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les candidatures de Messieurs Denis CHOLLET et José TOMAS, délégués titulaires et Madame Djamila AMOUR-BARRAULT et Monsieur Yves ROY, délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Candidats titulaires	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Denis CHOLLET	15	Quinze
José TOMAS	15	Quinze

Messieurs Denis CHOLLET et José TOMAS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Candidats suppléants	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
Djamila AMOUR- BARRAULT	15	Quinze
Yves ROY	15	Quinze

Monsieur José TOMAS et Madame Djamila AMOUR-BARRAULT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

K) DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Monsieur le Maire,

Expose au conseil que chaque commune doit nommer un délégué en charge des questions de défense de la commune ;

Propose Monsieur Jean-Claude MONTAILLIER, né le 09 septembre 1950, domicilié 6 bis rue de Flagy – 77940 THOURY-FERROTTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Accepte et nomme Monsieur Jean-Claude MONTAILLIER délégué en charge des questions de Défense de la commune.

L) MISSION LOCALE

Monsieur Le Maire,

Expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès de la Mission Locale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Délégué titulaire : Monsieur José TOMAS

Déléguée suppléante : Madame Hélène DECRESSAT

M) COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)

Monsieur Le Maire,

Expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 représentant du conseil municipal auprès du C.N.A.S ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Madame Djamila AMOUR-BARRAULT, représentante des élus au C.N.A.S.

7. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**A) Election des membres dans les commissions communales**

Monsieur le Maire,

Expose que des commissions communales facultatives peuvent être mise en place et propose la création de 8 commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la constitution des commissions suivant le tableau ci-dessous :

Finances et budget	Yves ROY	Djamila AMOUR-BARRAULT
	José TOMAS	Elise GISLARD
	Benoît SAVARY	Alice BARTHELEMY
	Alain BARTHOUX	Denis CHOLLET
Jeunesse et sport	Yves ROY	Johan FREMY
	Hélène DECRESSAT	Djamila AMOUR-BARRAULT
	Benoît SAVARY	Jean-Claude MONTAILLIER
	Joël PAUPARDIN	Alice BARTHELEMY
Cadre de vie et fleurissement	Yves ROY	Djamila AMOUR-BARRAULT
	Alice BARTHELEMY	Laëtitia PIRES
	Célia BUIRE	Alain BARTHOUX
	Joël PAUPARDIN	

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Communication et culture	Yves ROY	Célia BUIRE
	José TOMAS	Elise GISLARD
	Joël PAUPARDIN	
Bâtiments communaux	Yves ROY	Alice BARTHELEMY
	Benoît SAVARY	José TOMAS
	Pascal MARTINEZ	Elise GISLARD
	Johan FREMY	
Sécurité Voirie	Yves ROY	Denis CHOLLET
	José TOMAS	
Comité des fêtes	Yves ROY	Pascal MARTINEZ
	José TOMAS	Djamila AMOUR-BARRAULT
	Laëtitia PIRES	Joël PAUPARDIN

B) Election des membres de la Commission Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'une seule liste est présentée ;

La commission d'appel d'offres est élue à la majorité absolue des suffrages exprimés (15) :

Délégués titulaires	Suppléants
Yves ROY (Président)	
Alice BARTHELEMY	
Johan FREMY	
Elise GISLARD	

C) Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 24 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer :

Délégués titulaires	Suppléants
Yves ROY (Président)	
José TOMAS	Hervé LEMIRRE
Elise GISLARD	Jean-Paul BAUDIN
Johan FREMY	Patricia DEPRESLES
Jean-Claude MONTAILLIER	
Lionel KOLODZIEJ (Flagy)	
Jean-Pierre RODIER	

D) Election des membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Monsieur le Maire,

Expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

Rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Indique qu'une seule liste est présentée ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal

Décide de maintenir le nombre de membres au CCAS à 10, soit 5 membres du conseil Municipal et 5 membres nommés par Monsieur le Maire

Procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration ;

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés (15) :

Membres conseil municipal	Membres extérieurs
Yves ROY (Président)	
Joël PAUPARDIN	Catherine BRACQUEMOND
Laëtitia PIRES	Ghislaine LAMPRE
Jean-Claude MONTAILLIER	Martine MATHÉLLON
Denis CHOLLET	Marinette TOMAS
Djamila AMOUR-BARRAULT	René DEMONT

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

E) Election de la commission de contrôle (liste électorale)

Monsieur le Maire,

Expose au conseil municipal que la commission de contrôle est fixée à l'article L.19 du Code électoral.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- D'un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire.

Propose

Alain BARTHOUX	Conseiller municipal
Déléguée du Tribunal : Claudine BAUDIN	
Délégué de l'administration : Florian CHRETIEN	

8 - INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Considérant les références suivantes :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1027
De 500 à 999	40,30

Considérant que le nombre d'habitants issu du dernier recensement de la commune est de 673 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide et avec effet au 24 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1027
De 500 à 999	40,30

Indemnités des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant les références suivantes :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1027
De 500 à 999	10,70

Considérant que le nombre d'habitants issu du dernier recensement de la commune est de 673 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide et avec effet au 24 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire. L'indemnité sera identique pour les quatre adjoints :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1027
De 500 à 999	10,70

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

9 - VOTE DES TAUX DES TAXES (TAXES FONCIERES)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe foncière (bâti)	14.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

10 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'association Chev'Anes de Trait du Bocage pour le prêt de la salle des fêtes de la Chouette Effraie pour l'Assemblée Générale.

Intervention des conseillers :

Hélène DECRESSAT informe que la saison multisport ne reprendra qu'en septembre.

Denis CHOLLET demande pourquoi la cloche de l'église ne sonne plus. Le système a dû être endommagé par un orage et un dossier d'assurance a été ouvert, mais celle-ci ne prend pas en charge la réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h49.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire
Djamila AMOUR-BARRAULT

DISTRIBUTION DES MASQUES /

Nous sommes satisfaits d'avoir pu enfin distribuer les masques du département pour que chaque personne de la commune est le sien.

La distribution a été faite le samedi 6 juin à la salle des fêtes, les personnes qui se sont déplacées étaient ravies. Vous pouvez toujours venir en mairie si vous n'aviez pas eu la possibilité de venir ce jour-là.

Merci d'avoir été patient, vous l'avez bien compris que ce n'était pas de notre ressort pour le délai d'attente, mais le Département a réussi son objectif à savoir un masque par personne dans toutes les communes.



COMMENT BIEN JETER NOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION /

Pour des raisons sanitaires afin d'**éviter la propagation du virus et protéger les agents** de collecte et de traitement des déchets, des gestes simples sont à adopter pour votre équipement de protection.

Vos **masques et gants** sont à déposer dans un sac poubelle, **dans votre bac à ordures ménagères**, et en aucun cas dans la nature ou dans votre bac jaune de tri. En plus d'exposer le personnel de la chaîne de tri à des risques sanitaires, les masques ne sont en aucun cas recyclables.

Jeter les masques et les gants par terre est un **délit puni par la loi**. Il s'agit d'un dépôt sauvage : ils ne sont **pas biodégradables** et mettront plus de **400 ans** à s'éliminer dans la nature. **Protégeons nos agents de collecte, protégeons notre environnement.**

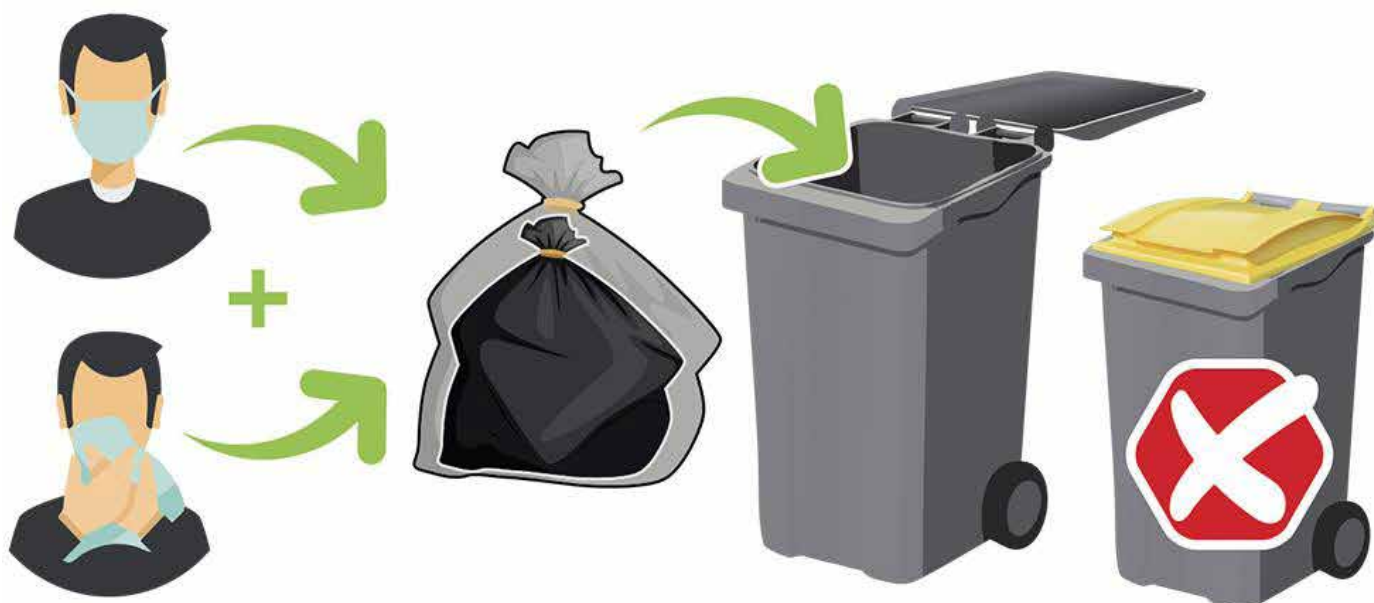
Qu'en est-il des déchets contaminés ?

. Jetez les mouchoirs, masques, gants et textiles sanitaires usagés dans un premier sac poubelle en plastique résistant, soigneusement fermé hermétiquement, vidé de son air ;

. Ce sac doit être conservé 24 heures avant d'être placé dans un second sac plastique pour ordures ménagères ;

. Jetez ce double sac dans votre bac à ordures ménagères (et surtout pas le bac jaune).

Plus d'informations
sur www.sirmotom.fr





GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION

CORONAVIRUS (COVID-19)

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le **0 800 130 000**



appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

URGENCES

15

SAMU

17

POLICE SECOURS

18

SAPEURS-POMPIERS

114

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

VICTIMES OU TMOINS DE VIOLENCES

ENFANTS EN DANGER ?

119 gratuit, 24h/24, 7j/7

allo119.gouv.fr

VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?

3919

numéro d'écoute gratuit,
7j/7 de 9h à 19h

URGENCES par SMS 114

arrêtonslesviolences.gouv.fr

+ vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux.

VIOLENCES SUR DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP ?

3977

Numéro d'écoute, du lundi au vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

VOUS PENSEZ AVOIR LE CORONAVIRUS ?

VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIÈVRE ?

Appelez votre médecin.

VOUS AVEZ DU MAL À RESPIRER OU ÊTES ESSOUFLÉ ?

Appelez immédiatement

le SAMU 15

114

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

AUTRES QUESTIONS MÉDICALES

**VOUS AVEZ DES VACCINS À FAIRE POUR VOS ENFANTS ? DES EXAMENS ?
VOUS SOUFFREZ D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ÊTES MALADE ?**

Il est important de consulter ou d'appeler votre médecin en cas de besoin.
Continuez à prendre vos traitements si vous en avez.

En cas d'urgence médicale :

Appelez immédiatement
le SAMU **15**

114 

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

SEXUALITÉ, INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)

 **0 800 08 11 11**

Appel anonyme et gratuit,
lundi au samedi de 9h à 20h

ivg.gouv.fr

VOUS AVEZ DES PROBLÈMES D'ADDICTIONS (TABAC, DROGUES, ALCOOL...) ?

Ces problèmes s'aggravent en cette période ?

 **0 800 130 000**  appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

ACHATS

**VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ET AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE
VOS COURSES, ACHETER DES MÉDICAMENTS ?**

Appelez votre mairie ou
une association de proximité



ou trouvez de l'aide au

 **0 800 130 000** 

PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PARTICULIÈRE ?

Appelez votre mairie ou
une association de proximité



ou appelez le

 **0 800 130 000** 

DEUIL

VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE DEUIL ET SOUHAITEZ EN PARLER ?

 **0 800 130 000**  appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

PARENTS

VOUS ÊTES INQUIETS POUR VOS PROCHES, POUR VOTRE FAMILLE ?

☎ 0 800 130 000 

ÉCOLE À LA MAISON

En cas de questions ou de besoin, appelez l'enseignant de votre enfant ou la direction de l'école.

PENSION ALIMENTAIRE : VOTRE EX-CONJOINT NE VOUS A PAS VERSÉ LA PENSION ALIMENTAIRE FIXÉE LÉGALEMENT ?

Contactez votre Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Caisse de mutualité sociale agricole : pension-alimentaire.caf.fr

ÉTUDIANTS

VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET AVEZ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

☎ 0 806 000 278

Du lundi au vendredi
de 9h à 17h, prix d'un appel local

etudiant.gouv.fr

Vous pouvez aussi
contacter votre
établissement

VOUS ÊTES UN ÉTUDIANT ULTRAMARIN ACTUELLEMENT DANS L'HEXAGONE ET AVEZ BESOIN D'AIDE ?

☎ 0 800 130 000 

outremersolidaires.gouv.fr

PERSONNES SANS-ABRI

DES SOLUTIONS EXISTENT. SI VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE SANS-ABRI, VOUS POUVEZ L'AIDER :

besoin d'hébergement :
appelez le
Samu social **☎ 115**

besoin d'une aide alimentaire :
appelez votre mairie ou le

☎ 0 800 130 000 

RELIGIONS

DES SERVICES D'ÉCOUTE SPIRITUELLE ONT ÉTÉ MIS EN PLACE PAR PLUSIEURS RELIGIONS (BOUDDHISTE, CATHOLIQUE, JUIVE, MUSULMANE, ORTHODOXE, PROTESTANTE).

Si vous souhaitez être mis en relation avec un de ces services :

☎ 0 800 130 000  appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

DÉMARCHES SUR INTERNET

**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR UTILISER INTERNET ?
(DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...)**

☎ 0 800 130 000 

LOYER

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?

☎ 0 800 130 000 

VERSEMENT DES ALLOCATIONS

VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?

Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

sera automatiquement versée à partir du 15 mai à :

- Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.**
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS : **100 € par enfant à charge.**

CHÔMAGE

Si vous arrivez en fin de droit depuis le **12 mars 2020**, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, **avant le 15 de chaque mois** pour que ce prolongement soit valable.

Plus d'informations :

☎ 3949

sur l'application ou le site internet
pole-emploi.fr.

Comment fonctionne le ☎ 0 800 130 000 ?

L'Etat a mis en place un numéro d'aide anonyme et gratuit à l'occasion de la crise que nous traversons. Son service est rendu possible grâce à la mobilisation de nombreuses associations et organisations : Croix-Rouge Ecoute, Croix-Rouge Chez Vous, SOS Amitié, SOS Confinement, Asso SPS, Ecoute Covid-19, Enfance et Covid, Net Ecoute, Ecoute Infos Familiales, Psychologues sans frontières, SOS Parentalité, Allo Parents Bébé, Fédération Jumeaux et Plus, Empreintes, Planning Familial, Agence du Numérique, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement, Impôts Service, Alcool Info Service, Drogues Info Service, Tabac Info Service, Joueurs Info Service, Fédération 3977, Violences Femmes Info, Allô Enfance Maltraitée, Cellule Eglise Orthodoxe, Cellule Eglise Protestante, Cellule Eglise Catholique, Cellule Culte Juif, Cellule Culte Musulman, Cellule Culte Bouddhiste, Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer et la visibilité des Outre-Mer, Fédération Grandir Ensemble, Conseil national consultatif des personnes handicapées, Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations, Autisme Info Service, Groupement national des centres ressources autisme, la FEDEEH...

RUPTURES DE CANALISATIONS EAU POTABLE /

Nous avons depuis plusieurs années des ruptures de canalisations d'eau potable sur notre commune. La raison est simple : **le réseau est vétuste et en bout de vie.**

La communauté de communes du Pays de Montereau ayant la compétence eau, il y a 3 délégués communautaires qui siègent au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne.

Bien sûr, il s'agit de 2 conseillers municipaux de Thoury-Ferrottes et du vice-président en charge de l'eau de la CCPM approuvés par la Communauté de communes.

Le syndicat est présidé par M. Largillière, Maire de Dormelles. Je vous communique le numéro de téléphone du syndicat : 01.60.96.65.01 pour toutes remarques.

J'ai exprimé à plusieurs reprises mon mécontentement au sujet du réseau sur notre commune.

Normalement, M. le président du syndicat m'a affirmé que notre commune était la priorité pour engager le changement des canalisations d'eau potable.

Nous suivrons ce dossier avec la plus grande vigilance en espérant que ces travaux débutent le plus rapidement possible.

J'ai conscience de la gêne occasionnée par ses ruptures envers votre bien vivre.

Sachez que vous pouvez compter sur nous et les services de la communauté de communes pour classer ce dossier en prioritaire.



GEL HYDROALCOOLIQUE A L'ÉTHANOL /

Le mardi 2 Juin, M. le Maire a reçu une délégation des jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne, pour des échanges constructifs et fructueux.

Ils ont offert à la commune 5 litres de gel hydroalcoolique avec de l'éthanol.

L'éthanol agricole provient de la fermentation et de la distillation des substrats agricoles (betteraves...).

La production à partir de la betterave se fait par fermentation du sucre contenu dans les jus extraits, dans les sirops issus de la cristallisation ou de la mélasse.

Bravo à vous et merci pour votre visite.





La filière betterave - sucre - alcool en Seine-et-Marne

En 2019 :

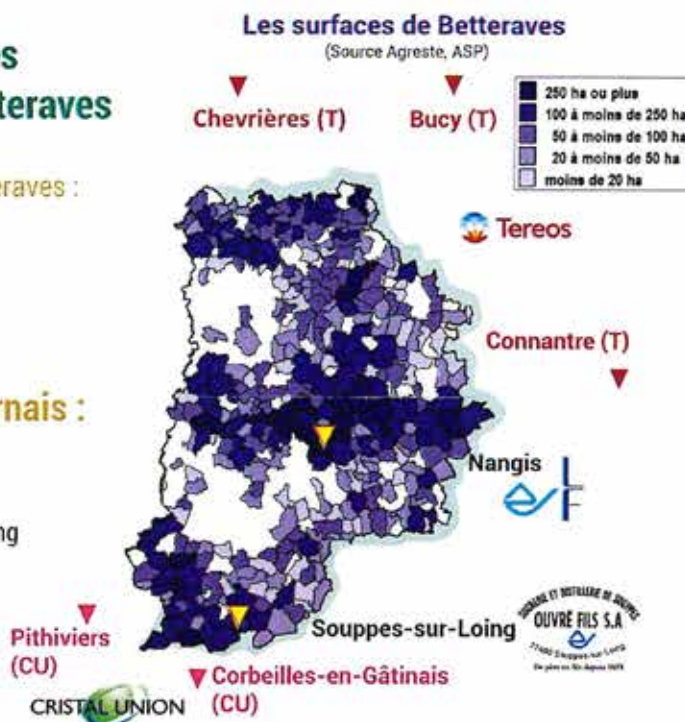
- **32 145 hectares de betteraves**
- **2,5 millions de tonnes de betteraves**

1 200 planteurs qui livrent leurs betteraves :

- dans les 2 sucreries seine-et-marnaises
- dans les sucreries des groupes coopératifs Cristal Union (CU) et Tereos (T) situées dans les départements limitrophes

Des outils industriels seine-et-marnais :

- **2 sucreries**
 - La Sucrierie LESAFFRE Frères à Nangis
 - La Sucrierie OUVRE Fils SA à Souppes-sur-Loing
- **1 distillerie**
 - La SICA Vallée du Loing à Souppes-sur-Loing
- **1 unité de déshydratation des pulpes**
 - La SICA Gâtinaise à Château-Landon



Les débouchés de la betterave : sucre, alcools, pulpes et co-produits fertilisants

315 000 Tonnes
de sucre produites localement



360 000 Hectolitres
d'alcool, dont de l'éthanol,
carburant renouvelable



373 000 Tonnes
de pulpes à destination de l'élevage
pour une alimentation de proximité
et à destination de la méthanisation



@CGB_IledeFrance
@CGB_FR

51 impasse Antoine Lavoisier 77000 VAUX-LE-PENIL
01 60 56 30 80 – iledefrance@cgb-france.fr - cgb-france.fr

REMISAGE ET HIVERNAGE DES CARAVANES ET CAMPING-CARS /

Le 1^{er} décembre : La Communauté de Communes ouvre un espace de remisage et d'hivernage des caravanes et campings-cars à Marolles-sur-Seine.

Suite aux nombreux retours, après l'article paru dans le Pays de Montereau du mois d'octobre et convaincue des besoins, la CCPM va ouvrir un espace de remisage et d'hivernage de caravanes et de camping-cars.

Il sera situé sur la Ferme du Moulin à Vent à Marolles-sur-Seine et le tarif annuel sera de 400 € TTC pour un parking extérieur et de 500 € TTC pour un emplacement sous abri. Un état des lieux du véhicule sera réalisé dès l'arrivée de celui-ci. Le propriétaire devra être assuré pendant toute la durée du contrat, s'être assuré que toutes les ouvertures et conduits soient fermés et que les conduits d'eau soient purgés.

Le dépôt et la récupération des véhicules se feront sur rendez-vous pris 48 heures à l'avance, les mardi et jeudi de 17h30 à 19h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le contrat sera valable un an à compter de sa date de signature.



Pour toutes demandes ou réservations :

contact@paysdemontereau.fr

STOP AUX INCIVILITÉS /

Les encombrants (collecte du Sirmotom) sont passés dans notre commune le 23 avril.

Nous vous rappelons que si vos déchets n'ont pas été collectés par ce service, vous êtes priés de les retirer et de les emmener en déchetterie. Et surtout de ne pas en remettre sur les trottoirs de notre beau village, une fois la collecte effectuée !

Le confinement a sûrement déclenché une fièvre chez certaines personnes irrespectueuses qui se sont amusées à taguer un panneau d'affichage et un boîtier électrique.

Un jour, peut-être, nous attraperons ces sans cerveaux. La gendarmerie de Lorrez le Bocage a été avertie de ces actes.

Un dernier rappel pour vous signaler que les feux sont toujours interdits.

Pour entretenir nos terrains et embellir nos maisons, vous avez aussi des heures réglementées pour passer tondeuse, débroussailleuse, etc...



COMMÉMORATION DU 8 MAI /

La Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée sans public, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire Covid 19 et aux mesures du confinement (nombre restreint).

Monsieur le Maire et ses Adjointes ont déposé une gerbe puis observé une minute de silence afin de respecter le devoir de mémoire des vétérans de la seconde guerre mondiale.



FESTIVITÉS DE PÂQUES /

Les festivités de Pâques pour les enfants de la commune ayant été annulée à cause de la crise sanitaire, nous avons proposé aux enfants de faire un dessin et de l'accrocher devant chez eux.

Le 17 avril, en collaboration avec l'association Thoury-Bambel, les dessins ont été récupérés et les enfants se sont vu remettre un sac d'œufs de pâques.

Félicitations à tous les participants !!





SOIRÉE KARAOKÉ /

Ils ont été nombreux à donner de la voix ce samedi 7 mars. Une cinquantaine de personnes, toutes générations confondues ont pu chanter sur diverses chansons de leur choix, en groupe ou en solo.

L'association Thoury'Bambel proposait cette animation autour d'un repas moules-frites et ses gourmandises.

La soirée s'est terminée tard, dans la bonne humeur grâce à une grande participation et des rires entendus jusqu'à la cuisine.



THOURY-FERROTTE
VENDREDI 13 JUILLET 2020

REPAS RÉPUBLICAIN

A PARTIR DE 19H

ORGANISÉ PAR LES POMPIERS DE VOULX

FEU D'ARTIFICE

A 23H

EN BAS DE LA RUE DE VERDUN
ENSUITE AMBIANCE MUSICALE
POUR TERMINER LA SOIRÉE

DES ESPÈCES ANIMALES À PROTÉGER PRÈS DE CHEZ VOUS /

En 2020, c'est devenu un lieu commun de dire que les espèces animales et végétales sont en danger ! Chaque jour en apporte des preuves accablantes. Pourtant, des solutions existent, s'il est encore temps, pour tenter d'atténuer, de retarder, ce qui s'annonce comme la sixième grande extinction des espèces, entamée depuis quelques décennies. Celle-ci, à l'inverse des précédentes, n'est due qu'aux conséquences des actions de l'Homme, et a d'ailleurs été nommée « anthropocène ».

Les solutions sont de tous ordres et concernent tous les rouages des sociétés humaines, des décisions des grandes instances internationales au comportement quotidien de chacun de nous. Il ne s'agit pas ici d'accuser tout le monde sans distinction ni de renvoyer dos-à-dos les protagonistes : les dirigeants des nations qui ne prennent pas leurs responsabilités et qui couvrent souvent les pires exactions, les industriels qui ne réfléchissent et n'agissent qu'en termes de rentabilité et les populations qui vivent mal en général, font ce qu'elles peuvent avec ce qu'elles ont, c'est à dire ce qu'on leur laisse ou ce qu'elles ont acquis par l'action.

Nous pouvons néanmoins (aujourd'hui, il faudrait écrire : nous devons) tous faire quelque chose. Prenons trois exemples – parmi des dizaines d'autres –, des espèces animales proches de nous : le hérisson, la taupe et le rougequeue. Des espèces très utiles car elles éliminent tout ce que n'aime pas le jardinier et ceux qui possèdent un petit espace derrière chez eux : les escargots, limaces, larves et insectes adultes, cloportes, araignées, champignons... pour le hérisson, vers de terre en grande quantité, cochenilles et autres insectes, limaces, notamment pour la taupe, insectes divers et araignées pour le rougequeue. Ils sont de ce fait des auxiliaires précieux pour nos jardins.

Le hérisson est un petit animal indispensable au jardin. En effet, il se nourrit d'insectes et de leurs larves, de vers de terre, escargots et limaces, cloportes et araignées. Il a de nombreux prédateurs : chat, chien, renard, blaireau, sanglier, fouine et quelques rapaces (hibou, buse variable...). Mais s'il est en grave danger de disparition, voire d'extinction, il faut surtout incriminer la circulation automobile et surtout les pesticides répandus dans les jardins et les champs. La situation est telle que les spécialistes pensent qu'il aura été éradiqué d'ici 20 à 30 ans. Alors, accueillez-le, prévoyez-lui un abri !



La taupe, elle aussi, a ses prédateurs. Les jeunes de l'espèce sont notamment victimes de serpents, renard, rat et divers mustélidés (belette, putois, fouine...). Mais le plus acharné de tous, c'est l'homme qui a mis au point tout un arsenal destructeur (pièges, poisons, gaz) pour éliminer la bestiole. Pourtant, les dégâts qu'elle provoque sont mineurs : tout au plus quelques monticules de terre qui signalent son trajet mais que ne lui pardonnent pas les propriétaires de pelouses où pas un brin d'herbe ne doit dépasser. Pourtant, l'espèce a son utilité : elle aère les sols, draine les terrains. La terre des taupinières, légère et débarrassée de ses impuretés, est un bienfait pour les semis par exemple. Il suffit de la récupérer, sans dommage pour la pelouse et son esthétique, sans danger pour la taupe.



Le rougequeue noir est un oiseau familier de nos jardins. Le mâle est presque entièrement noir et la femelle gris clair. Point commun aux deux sexes : les ailes de la queue sont orangé-roux. Passereau migrateur (même si des individus passent maintenant la mauvaise saison sous nos latitudes), il revient fin mars après quelques mois passés sur les côtes de la Méditerranée. L'espèce niche dans les anfractuosités des murs et se nourrit d'insectes et d'araignées notamment, d'où l'intérêt de les protéger. L'oiseau bénéficie d'ailleurs d'une protection totale sur l'ensemble du territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981. **Il est donc interdit de le détruire, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids, d'altérer ou dégrader leur milieu. Qu'il soit vivant ou mort, il est aussi interdit de le détenir, le transporter, le vendre ou l'acheter.**



Changer ses habitudes, c'est aussi changer ses réflexes. Ne vous fiez pas nécessairement à la mauvaise réputation que les générations antérieures ont fait à toute cette petite faune (comme à la grande !), souvent par ignorance. Inutile d'écraser tout animal vivant à proximité de vos plates-bandes par exemple. Laissez escargots et limaces à ceux qui en sont friands en les éloignant simplement de vos cultures.

O UVERTURE DE LA MIELLERIE DU PAYS DE MONTEREAU /

L'abeille domestique participe à la pollinisation à l'origine de la reproduction végétale et contribue avec l'ensemble des insectes pollinisateurs au maintien de la vie sur notre planète. Ils sont considérés comme des sentinelles donnant l'alerte sur les dangers qui menacent à la fois l'équilibre naturel et la santé des hommes. Or, depuis plusieurs années, ces insectes sont menacés par des modifications de leur milieu de vie, en particulier en raison de l'utilisation intensive des pesticides, dont les effets ne sont également pas sans conséquences pour l'Homme. Ainsi, l'abeille et les pollinisateurs sont à la fois témoins et victimes de la dégradation de l'environnement.

Deux ruches installées sur le toit de la CCPM à Montereau en 2019.

Depuis l'an passé, 2 ruches ont été installées sur le toit de la CCPM. Cette initiative vient compléter celle d'acteurs privés du territoire : associations ou des particuliers apiculteurs. 30 kg de miel ont été récolté en 2 mois de dur labeur des abeilles ! Quelle surprise ! Un travail est également initié avec l'association des sapeurs-pompiers de Montereau qui a aussi installé des ruches au-dessus de la caserne.

Ouverture d'une miellerie collective le 2 juin 2020 à Voulx.

Une miellerie a été créée par la CCPM dans l'ancienne gare de Voulx, permettant aux apiculteurs du territoire de bénéficier d'un local équipé afin d'extraire leur miel (extracteur, maturateur, tamis... dont dispose la CCPM) en partenariat avec le GABI77 et le GDSA77. La miellerie sera gérée par le syndicat des apiculteurs de Lorrez-le-Bocage et des environs, dont le Président est Monsieur Jean-Luc Thomeret, 06.76.06.04.75, apiculteurs.cantonlorrez@orange.fr.



Si vous êtes apiculteur amateur ou professionnel, si vous êtes intéressé par le sujet et que vous souhaitez des informations sur les ruches et le miel, n'hésitez pas à revenir vers la CCPM (01 60 73 43 89).



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél. : 01 64 31 94 45
 Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
 Levée du courrier à 16h15
 Mercredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 09 63 43 77 05
 Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : **17**
 POMPIERS : **18**
 SAMU : **15**

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 7h à 20h
 Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :
 - en bas de la rue de Verdun
 - au lavoir de Bichereau
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04
 Lundi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Vendredi : 13h30-18h
 Samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Dimanche : 9h-12h
 Mardi, jeudi : fermé
 Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

ÉTAT CIVIL

ILS SONT NÉES /

Naële, fille de Karl BERTRAND et de Cécile BAZINVAL,
 le 13 janvier 2020.

Margot, fille de Yohann DROUIN et de Louise DIERRY,
 le 2 juin 2020.

Enaël, fils de Jérémie COHEN et de Cassandre ROMANELLI, le 5 juin 2020.

Ninon Gigot, fille d'Elise Gislard et de Thomas Gigot,
 le 5 juin 2020.

Esco Bar
Bar - Tabac - Jeux - Brasserie

01.64.31.10.26
escobar.thoury@gmail.com
39 rue de Flagy
77940 THOURY-FEROTTES
RCS 831 111 018 MELUN



BAR-TABAC-JEUX-BRASSERIE

Lundi	7h - 21h
Mardi	7h - 21h
Mercredi	7h - 21h
Jeudi	Dormito
Vendredi	7h - 1h
Samedi	8h - 1h
Dimanche	8h - 13h

SARL MORIZE
6 rue de Bichereau 77940 THOURY-FEROTTES



SARL MORIZE
Maçonnerie générale et couverture

0624781068 - 0174906891
jeanmi7713026@hotmail.fr




Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



THOMAS GIGOT
PHOTOGRAPHE - GRAPHISTE

06.64.42.86.97
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com

EN MON CORPS ET CONSCIENCE



MARGOT MARMIGNON

MASSAGE BIEN-ÊTRE
SOINS ESTHÉTIQUES

0674758829

Melo Coiff
Coiffure maquillage et ongles
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie
77940 Thoury ferottes
melodie.tamjan@laposte.net




SOFREP
MR KHEDFI



Rendement sols et murs - Agencement de pièces - Petite maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642533 (04): 0104750150/077
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@orange.fr

MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

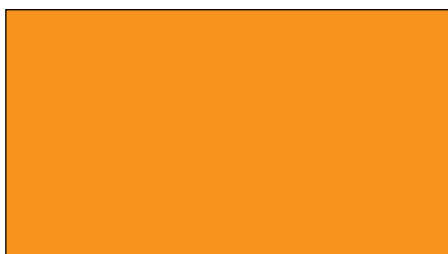
Préstations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.

Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !



TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance
56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



Les Attelages du Prat
Tél 06 09 07 87 10



Email : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline
(Thoury-Ferrottes)



Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"

**Chambres d'hôtes
de l'Orvanne**
(Thoury-Ferrottes)



Marie-France et
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la
messe - Bichereau
01 60 74 73 66
06 08 14 90 58

Henri.graff@
wanadoo.fr

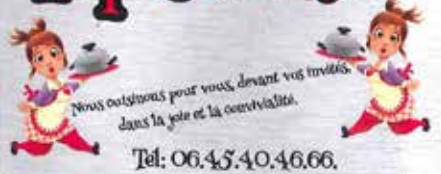
"GITES DE FRANCE"

**Floriane
HERON**
Préventrice Youngue



06.46.42.72.11.
floriane.heron@gmail.com
<http://www.youngueprodecoration.fr/>
Floriane Heron
Page Facebook : Floriane H.

Pepette chaud



Nous accueillons pour vous, devant vos invités,
dans la joie et la convivialité.

Tel: 06.45.40.46.66.

Isabelle Guillemot
Conseillère Parlylité



Bougies
et
accessoires

Facebook: Isabelle conseillère Parlylité
<http://isabelle.parlylite.fr>
Tel: 06.33.66.14.83

Isa de Paris

Dadon Services



PIRES Adrien
77940 Thoury Ferrottes
dadonservices@gmail.com

Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82

STANHOME world



MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
Votre Conseillère

Port.: 06 08 14 90 58

Lionel HUGUET
NATUROPATE
IRIDOLOGUE



8 rue du moulin
77940 THOURY FERROTTE
tél : 01 60 57 01 22
lionel.huguet77@gmail.com
www.naturopathe-iridologue77.fr

MENUISERIE - EBENISTERIE
AMENAGEMENT - RENOVATION

Lionel HUGUET

TOUS TRAVAUX INTERIEURS & EXTERIEURS

PORTES, PORTAILS, FENETRES, VOILETS (bois & PVC)
Fabrication sur mesures de
tous types de mobiliers

AGENCEMENT INTERIEUR : aménagement
de combles - Parquet - Placard - Dressing

01.60.57.01.22 / 07.77.32.62.15
8 rue du moulin 77940 THOURY FERROTTE

Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury

**M.C. CHARPENTE
BOIS**



couverture, zinguerie,
modification de charpente, aménagement de combles, escalier, terrasse...

Clément Mauvès
Tél. 06 81 43 31 35
m.c.charpentebois@gmail.com
0969 784 208

17 rue de Flagy 77940 Thoury Ferrottes

FOREVER
Dominique Deborah



Tel : 06.04.41.99.08
Mail : dominiqueforever@gmail.com

Facebook : Deborah - Aloe Vera

Jérémy Cohen
Ostéopathe D.F.O.



17 bis rue de Flagy
Thoury Ferrottes
07 66 08 56 53
osteopathe.thoury@gmail.com

Nourrissons, enfants, adultes,
femmes enceintes, sportifs

Samedi 12 septembre à partir de 19h

NATH N'CO

Concert jazz vocal à 20h30. GRATUIT.
Buvette restauration sur place à partir de 19h.

Eglise de Thoury-Ferrottes.



Samedi 26 septembre 2020 à 13h30

OPERATION NETTOYONS LA NATURE !

Ramassage des déchets abandonnés dans la nature.
Chasubles et gants fournis.
Prévoir chaussures et tenue adaptée.
Organisée par la municipalité.

rendez-vous place de la Mairie

Dimanche 1^{er} novembre à partir de 10h**Après-midi jeux des anciens**

Une fois par mois, le mercredi, un après-midi jeux est organisé. Entrée libre.



09 septembre / 14 octobre / 18 novembre / 09 décembre.

Salle de la Chouette Effraie

FÊTE DE LA POMME

Organisée par la municipalité, les bénévoles.

Place de la Mairie

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Djamilia Amour, René Demont, Virginie Laroche, Roland Robineau, Yves Roy, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, les bibliothécaires, le Conseil municipal des jeunes, D. Chollet, E. Gislar

Photos : D. Amour, Y. Roy

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : adresse.equipe.thoury@gmail.com
Imprimé sur papier recyclé par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Juillet 2020 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !